



**Commission Nationale pour la
Collecte et le Contrôle des Armes
Illicites « CNCCAI »**

**INFORMATIONS DU NIGER AU SEMINAIRE DES ACTEURS FRANCOPHONES
CONTRE LES MINES ET LES RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE
COTONOU 20 - 22 OCTOBRE 2008**

Représentants de la République du Niger :

Colonel AR **MAI - MOCTAR** Kassouma président de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (**CNCCAI**) et président du groupe de travail antimines.

Chef de Bataillon **MOUSSA Idi** : Membre de la CNCCAI représentant les forces Armées Nigériennes membre du groupe de travail anti-mines et restes explosifs de guerre.

Niamey, le 15 octobre 2008

I - Introduction :

Le Niger a été confronté au phénomène de la rébellion armée au début des années 1990. Des accords de paix ont été signés et les ex - rebelles avaient remis leurs armes. Une cérémonie pour marquer ce retour à la paix fut sanctionnée par la flamme de la paix en 2000 à Agadez. Comme tout conflit et ses cortèges de difficultés, le Niger a fait face à une insécurité résiduelle du fait de la prolifération et de la circulation des Armes introduites illicitement dans le pays.

Il faut à cet égard rappeler que depuis février 2007, notre pays connaît une insécurité suite à des attaques de mouvements armés (partie nord du pays). Dans le cadre de ces attaques, des mines ont été utilisées, créant des contraintes d'accès et de mouvements aux populations locales et aux partenaires au développement.

Le gouvernement du Niger, à travers la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI) cherche à apaiser ce climat de tension au sein des populations civiles et à renforcer les acquis de la paix ainsi qu'à sécuriser les personnes et leurs biens et à appuyer le développement socio - économique des zones du pays qui ont été le plus durement touchées. Un volet de la stratégie de la CNCCAI consiste, à travers des campagnes de sensibilisation, à amener les populations à remettre volontairement les armes illicites qu'elles détiennent. A cet effet, le parlement Nigérien, sur proposition du gouvernement, a adopté la LOI N° 2003 - 18 BIS du 19 avril 2003 portant amnistie des personnes ou groupes de personnes qui remettent volontairement les armes illicite qu'ils détiennent.

II - La Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI).

La Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI), mise en place depuis 1994, est rattachée au Cabinet du Président de la république. Elle comprend des représentants de tous les départements ministériels ayant compétence et /ou concernés par les questions de sécurité et de développement, ainsi que de la société civile qui y est représentée à hauteur de 50% de ses membres.

Il existe à l'intérieur du pays des Antennes régionales et sous - régionales présidées respectivement par les Gouverneurs et les Préfets.

La CNCCAI a pour mission d'assister le Président de la république à identifier, à concevoir et à mettre en place des stratégies de lutte contre la prolifération des armes illicites. Elle ne dédouble pas les services nationaux chargés de la sécurité, mais vient plutôt les compléter et agit de concert avec eux.

III - Activités dans le domaine des mines et restes Explosifs de Guerre.

Rappel :

Le Niger est Etat partie : à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ; à la Convention de 1980 sur les Armes Classiques ; à la Convention sur les armes Biologiques et Chimiques.

Notre pays a connu, au cours de la rébellion armée des années 1990, l'utilisation par cette dernière de mines anti-véhicules sur le territoire. Quelques accidents s'étaient produits ; de ce fait le gouvernement a déclaré des zones soupçonnées minées dans la partie nord.

Il a été également fait état de la non utilisation de mine antipersonnel au cours des conflits passés ;

Cependant depuis février 2007, nous faisons face à une insécurité suite à des attaques de bandits armés. Dans le cadre de ces attaques, des mines ont été posées, créant des difficultés d'accès et de mouvements aux populations locales des zones concernées ainsi qu'aux partenaires au développement. Depuis la mi-février 2007, un nombre considérable d'accidents et d'incidents dus aux mines ont été enregistrés, mettant en cause des véhicules civils (déplacements dans le cadre socio - économique) et militaires. En juillet dernier, 36 mines antipersonnel ont explosé lors d'une cérémonie officielle de remise volontaire d'armement et munitions, faisant un mort et plusieurs blessés.

Pour lutter efficacement contre le phénomène de la prolifération des mines et des restes explosifs de guerre, la **CNCCAI** a mis en place, en son sein, un Groupe de travail multisectoriel pour mettre en œuvre un programme national d'urgence de lutte anti -mines et d'assistance aux victimes.

D'ores et déjà, la **CNCCAI**, en relation avec le système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNOCHA) et plusieurs partenaires techniques et financiers de la coopération bi et multilatérale dont le CICR et Handicap International ainsi que la société civile, a démarré des activités d'information et de sensibilisation sur les méfaits des mines et restes explosifs de guerre afin de limiter les risques d'accidents ou d'incidents au sein des populations.

La journée mondiale (4 avril) a servie de tremplin à notre commission pour le lancement des activités entrant dans le cadre de la lutte anti-mines et restes explosifs de guerre.

Il est à noter par ailleurs que les Forces Armées Nigériennes dans le cadre de leurs missions traditionnelles ont entrepris, depuis l'apparition du phénomène mine, des actions de déminage (aide à la mobilité) pour les opérations ou de déminage des axes pollués pour permettre aux populations de vaquer à leurs activités économiques. Dans le même ordre, les mines saisies et /ou remises volontairement par des individus sont recensées et détruites par les techniciens de l'armée (artificiers et sapeurs -

mineurs). Compte rendu est fait à la hiérarchie ainsi qu'à la CNCCAI. C'est ainsi qu'il a été récupéré plus de **dix mille mines** (antipersonnel et antichar) et d'autres munitions explosifs (restes explosifs de guerre) ; ce matériel a fait l'objet de compte rendu au Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) par **lettre N° 5142/MAE/C/DIRNU du 28 juillet 2008** lui demandant une assistance pour la destruction du stock. Il a été mis en avant le souci de transparence vu que notre pays est Etat partie aux conventions sus - citées. Un expert du CIDHG a séjourné au Niger dans ce cadre du 14 au 24 septembre 2008.



FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNEES.

Remplir une fiche pour chaque victime

¹Information générale:

1.1 Accident N°:	1.6 Date de saisie:
1.2 Date et Heure de l'accident:	1.7 Saisie par:
1.3 Données collectées par:	1.8 Date du rapport:
1.4 Rapportées par:	1.9 Date de réception rapport:
1.5 Organisation (Adresse & Tél):	

Localisation de l'accident

1.10 Région:	1.13 Rue/lieu dit:
1.11 Départ:	1.14 Est. de distance entre le lieu de l'accident et la commune :
1.12 Commune:	

²Données individuelles [Si l'accident concerne uniquement un (des) animal (aux), remplir 1 seule fiche, rubriques 1,6,7,9,10,11]

2.1 N° d'identité victime:	2.2 Nationalité:	
2.3 Nom Famille:	2.5 Sexe: <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F	2.8 Adresse:
2.4 Prénom:	2.6 Date de Naissance:	
	2.7 Lieu de Naissance:	

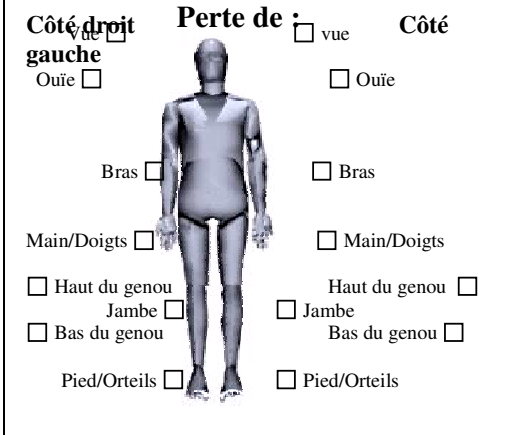
3 Effets:

3.1 La personne a été blessée ou tuée: Tuée Blessée

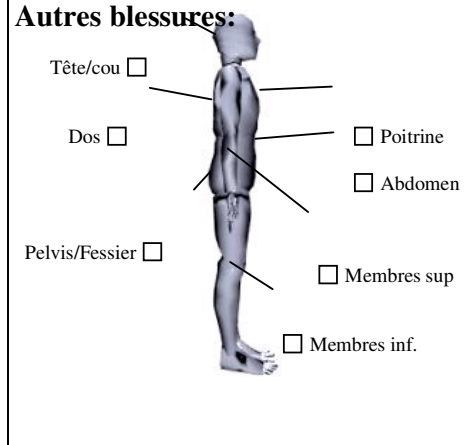
3.2 Si décédée, comment? Sur site Dans un centre de soin Pendant transport vers un centre de soin Autre (à préciser):

3.3 Manifestations ou signes présentés par la victime :

Côté droit	Perte de :	Côté gauche
<input type="checkbox"/> vue	<input type="checkbox"/> vue	<input type="checkbox"/> vue
<input type="checkbox"/> Ouïe	<input type="checkbox"/> Ouïe	<input type="checkbox"/> Ouïe
<input type="checkbox"/> Bras	<input type="checkbox"/> Bras	<input type="checkbox"/> Bras
<input type="checkbox"/> Main/Doigts	<input type="checkbox"/> Main/Doigts	<input type="checkbox"/> Main/Doigts
<input type="checkbox"/> Haut du genou	<input type="checkbox"/> Haut du genou	<input type="checkbox"/> Haut du genou
<input type="checkbox"/> Jambe	<input type="checkbox"/> Jambe	<input type="checkbox"/> Jambe
<input type="checkbox"/> Bas du genou	<input type="checkbox"/> Bas du genou	<input type="checkbox"/> Bas du genou
<input type="checkbox"/> Pied/Orteils	<input type="checkbox"/> Pied/Orteils	<input type="checkbox"/> Pied/Orteils



Autres blessures:	
<input type="checkbox"/> Tête/cou	<input type="checkbox"/> Poitrine
<input type="checkbox"/> Dos	<input type="checkbox"/> Abdomen
<input type="checkbox"/> Pelvis/Fessier	<input type="checkbox"/> Membres sup
	<input type="checkbox"/> Membres inf.



4 Autres Informations :

4.1 Premier lieu de soin atteint: CSI DS CHR HN Privé CSA

4.2 Temps pour atteindre 1ère formation sanitaire : h

4.3 Nom de la 1^{ère} formation atteinte:

4.4 Evacuation : Amb. médicalisée Amb. non médicalisée Autre (préciser) :

4.5 Contact de la personne/structure ayant fait l'évacuation :

4.6 Contact de la personne/structure ayant reçu et examiné la victime :

4.7 Références du certificat médical ou constat de décès :

5 Statut de la victime au moment de l'accident:

<input type="checkbox"/> Agriculteur
<input type="checkbox"/> Commerçant
<input type="checkbox"/> Militaire (FDS)
<input type="checkbox"/> Militaire démineur
<input type="checkbox"/> Membre d'ONG
<input type="checkbox"/> Chauffeur
<input type="checkbox"/> Bûcheron
<input type="checkbox"/> Chasseur
<input type="checkbox"/> Berger
<input type="checkbox"/> Autre agent de l'Etat (préciser) :
<input type="checkbox"/> Etudiant/Éleve
<input type="checkbox"/> Mère au foyer
<input type="checkbox"/> Touriste
<input type="checkbox"/> Autre (préciser):

6 Terrain de l'accident:

<input type="checkbox"/> Piste	Bas côtés : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Route asphaltée	Bas côtés : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Champ	
<input type="checkbox"/> Marché	
<input type="checkbox"/> Puit	
<input type="checkbox"/> Autre point d'eau	
<input type="checkbox"/> Propriété privée	
<input type="checkbox"/> Chantier	
<input type="checkbox"/> Site touristique	
<input type="checkbox"/> Terrain de chasse	
<input type="checkbox"/> Autre lieu public (préciser):	
<input type="checkbox"/> Point sensible	
<input type="checkbox"/> Autre (préciser):	

7 Activité au cours de la quelle l'accident a eu lieu

- Pâturage Collecte d'eau Collecte de bois Chasse Déminage/Dépollution
 Activité militaire Autre collecte (préciser) :
 Travaux agricoles Jeu Manipulation Véhicule en déplacement Marche
 Animal en déplacement → Quel animal ? : → Combien d'animaux ? Blessés : Tués :
 Inconnu Autre

7.1 S'agit-il d'une mine/engin accidentellement activé par quelqu'un ? Oui Non Inconnu

7.11 Si oui en 7.1, est-ce la victime qui a activé elle-même la mine/engin ? Oui Non Inconnu

7.12 Si oui en 7.1, la victime se tenait à proximité de celle qui a activé la mine/engin ? Oui Non Inconnu

7.2 S'agit-il d'une mine accidentellement activée par un véhicule ? Oui Non Inconnu

7.21 Si oui en 7.2, la victime conduisait-elle le véhicule ? Oui Non Inconnu

7.22 Si oui en 7.2, où était la victime lors de l'accident ? Dans/Sur le véhicule Hors du véhicule Inconnu

7.23 Si oui en 7.2, le véhicule était-il militaire ou civil ? Militaire(FDS) Civil

Type de véhicule ? Voiture Camionnette/pick up Bus Minibus Ambulance Vélo
 Charrette Tracteur Blindé Autre (préciser) :

8 Est-ce que la victime allait souvent sur le site? Plus d'une fois par jour Une fois par jour
 Plusieurs fois par semaine Jamais avant

8.1 Est-ce que la victime savait que la zone était dangereuse? Oui Non Inconnu

8.2 Si oui en 8.1, pourquoi allait-t-elle dans cette zone? Pas d'autres accès Nécessité économique
 Obligation prof. Autre :

8.3 Est-ce que la victime a vu l'objet explosif ? Oui Non Inconnu

8.4 Est-ce que la personne avait été sensibilisée au risque ? Oui Non Inconnu

8.5 Si oui en 8.4, à travers quel type de sensibilisation ?

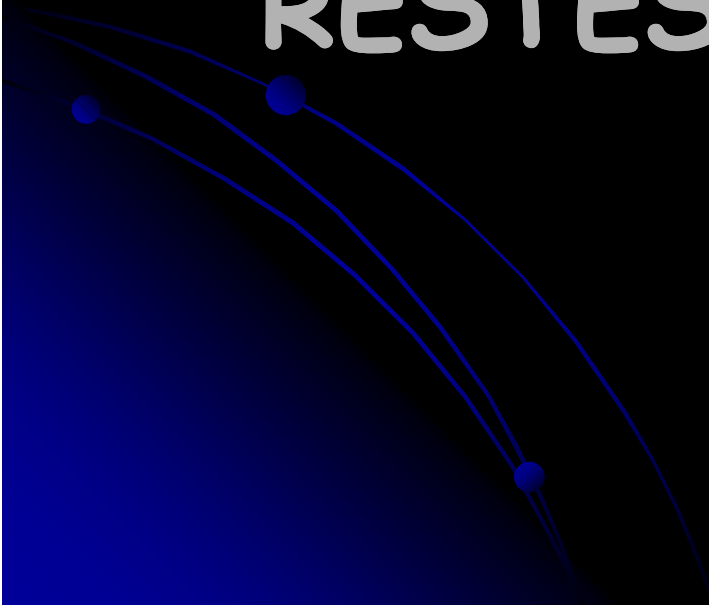
9 Circonstances de l'accident (donner les détails, informations complémentaires, PV):

10 Est-ce que la zone était marquée ? Oui Non Si oui, quel type de marquage ?

11 Mine/Engin à l'origine de l'accident : Inconnu Mine AV Mine AP ENEs

NB: Mine AV : Mine antivéhicule; **Mine AP** : Mine antipersonnel ; **ENEs** : Engins Non Explosés

INFORMATIONS DU NIGER
SUR LES ACTIVITES DE
LUTTE ANTIMINES ET
RESTES EXPLOSIFS DE
GUERRE





RN-PRN-DIRCAB
Commission National pour la Collecte et le
Contrôle des Armes Illicites (CNCCAI)



Programme des Nations Unies pour le développement

ACCIDENTS DE MINES ET RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE (REG) AU NIGER

FORMATION DES POINTS FOCALX SUR LA COLLECTE DES DONNEES

AOUT 2008

I. Introduction

Pour la collecte de données sur les accidents de mines et engins non explosés, il est important, que tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en oeuvre, notamment les formateurs, les points focaux et les agents collecteurs de bien connaître les objectifs fixés et les résultats attendus. Il est aussi primordial pour ces acteurs de bien maîtriser les définitions des principaux concepts clés utilisés ainsi que le remplissage de la fiche de collecte de données. Ce manuel est conçu pour aider les points focaux à bien mener leur travail d'animation et d'organisation dans le cadre de cette opération de collecte de données. Il constitue à cet effet leur guide principal auquel ils doivent se référer à tout moment.

II. Objectifs

La collecte de données a pour objectif de recueillir des informations sur les accidents de Mines et Restes Explosifs de Guerre (REG) au Niger. Ces informations aideront à sensibiliser les décideurs et les acteurs clés au problème des Mines et REG ainsi que la population Nigérienne. Cela permettra la mise en place de stratégies de collecte de données, de prévention, de traitement et de rééducation.

II. Objectifs(Suite)

Avoir les statistiques réelles sur les victimes de Mines et Engins Non Explosés au Niger.

Cerner les zones à risque en vue de les marquer pour la protection et l'orientation des populations vulnérables.

Contribuer à l'évaluation de l'efficacité des programmes déminage et de Sensibilisation aux dangers des mines et Restes Explosifs de Guerre.

Définir les populations cibles quant à l'assistance aux victimes des mines et Restes Explosifs de Guerre.

Aider à établir les priorités en ce qui concerne les soins de santé et d'autres interventions.

Mieux faire connaître l'incidence des mines et des Restes Explosifs de Guerre au Niger.

III. Résultats ATTENDUS

Les Informations générales sur les accidents.

La Localisation des accidents.

les données individuelles sur les victimes.

les effets subis par les victimes y compris les manifestations ou signes présentés.

activités au cours desquelles l'accident a eu lieu.

Les caractéristiques des zones d'accident.

IV. Rôles des collecteurs

- Les Points focaux

- Les agents collecteurs



Les Points focaux

Désigner et former des agents collecteurs au remplissage de la fiche de la collecte des données sur les accidents de mines et REG au Niger.

S'assurer de la coopération entre les services de santé et les Forces de Défense et de sécurité, chargés de remplir les Formulaires de collecte de données, afin d'obtenir un remplissage le plus complet possible.

Faire remonter en temps réel les formulaires remplis auprès de la Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites.

rôles

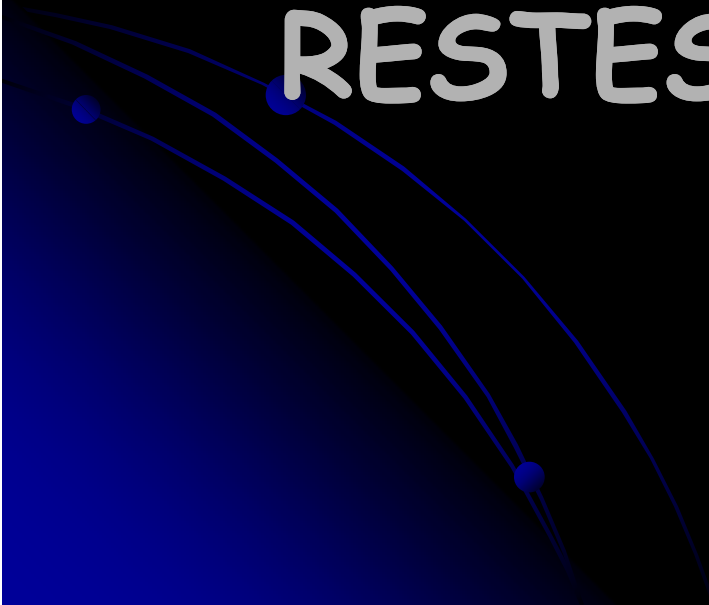
Agents collecteurs

Ils sont tenus de remplir avec rigueur les formulaires de collecte de données.

Ils centralisent les formulaires remplis au niveau de leurs points focaux.



DES ACTIVITES DES FORCES
ARMEES DANS LE CADRE DE
LA LUTTE ANTIMINES ET
RESTES EXPLOSIFS DE
GUERRE



Les Forces Armées Nigériennes dans le cadre de leurs missions traditionnelles ont entrepris depuis l'apparition du phénomène mine, des actions de déminage opérationnel (aide à la mobilité) ou des axes pollués.

Ces opérations ont permis aux populations de vaquer à leurs activités économiques.

Les mines saisies et /ou
reversées par des individus
sont recensées et détruites
par les techniciens :
artificiers et sapeurs -
mineurs. Compte rendu est
fait à la hiérarchie ainsi qu'à la
CNCCAI.

C'est ainsi que plus de dix mille mines (antipersonnel et antichar) et d'autres munitions explosifs (restes explosifs de guerre) ont été récupéré ; pour le cas des mines antipersonnel (phénomène nouveau) a fait l'objet de compte rendu au

- Centre International de Déminage Humanitaire de Genève (CIDHG) par lettre N° 5142/MAE/C/DIRNU du 28 juillet 2008

Par souci de transparence, un expert du CIDHG en la personne de Mr MARK FRANKISH, a séjourné (à la demande du gouvernement nigérien) au Niger dans ce cadre du 14 au 24 septembre 2008;
référence lettres:

- N°00274 PRN/CAB du 18 juillet 2008.
- N°05142/MAE/C/DIRNU/OI/DIR/SAS du 28 juillet 2008.

MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION.

